



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

### Séance du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Etaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOCHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusé** : Mme AYÇAGUER Elorri, M. HEGUY Antton,

**A été nommé comme secrétaire de séance** : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

### DECISION N° 7 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Nomenclature : 4.2

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer l'accompagnement des enfants et la surveillance de la cantine les mardis et vendredis midis.

L'emploi serait créé pour la période du 24 avril 2023 au 07 juillet 2023.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 2.62 heures en temps de travail annualisé.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 387.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

.Le Conseil Municipal

**DÉCIDE** - la création à compter du 24 avril 2023 d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint territorial d'animation représentant 2.62 heures de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 387,

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

**ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 04 avril 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 12/04/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 12/04/2023

  


The stamp is circular with a blue border. The text 'OSSES' is at the top, 'MAYOR' at the bottom, and '64780' at the bottom center. The central emblem features a shield with a bird (eagle) and a cross, surrounded by the text 'OSSES' and 'MAYOR'.